



Association « SAINT PIERRE POUR TOUS »

Mairie de Saint Pierre du Vauvray

29, grande rue 27430 Saint Pierre du Vauvray

Courriel : saintpierrepourtous@gmail.com

Page Facebook :

<https://www.facebook.com/saintpierrepourtous>

Site internet : <https://saintpierrepourtous.jimdofree.com/>

SAINT Pierre le 15 juillet 2021

Destinataire

Madame la Maire

De Saint Pierre du Vauvray

Copie : Anne Berichi/mairie/président des parents d'élèves/bureau SPPT

Objet : SPPT et la municipalité de St Pierre du Vauvray

Madame la Maire,

L'association de Saint Pierre Pour Tous (SPPT) sous sa forme actuelle existe depuis 2008 et compte à ce jour 108 adhérents dont 43 Saint-Pierrois.

Nous avons été surpris de certaines de vos décisions qui contredisent les promesses de votre profession de foi de 2020 soulignant votre volonté de soutenir les associations de la commune, engagement que l'on retrouve sur le site de <https://www.levauvray.fr/>

Vous réclamez le paiement de la location de la salle communale à partir de la seconde utilisation, alors qu'auparavant c'était gratuit pour les associations. Nous organisons une soirée avec repas Créole le samedi 13 novembre 2021, la salle communale étant réservée. Vous avez confirmé, lors de la réunion du 3 juillet, la gratuité étant donné que c'est la 1^{ère} réservation de l'année.

Tous les bénéfices seront versés à la Fondation du Patrimoine au profit de la restauration de l'église et des peintures murales de la mairie. Dans le cas d'une seconde location de ce genre dans la même année la gratuité s'applique-t-elle ?

A la lecture de la délibération de la séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2020, si j'ai bien compris toutes les manifestations à but non lucratif (AGO par ex.) la location de la salle est gratuite. Pour le reste la 1^{ère} est gratuite et les suivantes sont au prix de 400 € en week-end.

Pour une bourse (vêtements ou autres) le week-end sans droit d'entrée, la gratuité s'applique-t-elle ?

Nous observons une discrimination concernant l'affichage des associations sur votre site. Nous avons bien du mal à l'expliquer à nos adhérents, d'autant que nous avons transmis à Mme Bérichi le 24 juin 2020 notre texte de présentation de SPPT. Lors de notre relance du 6 juillet 2020 il nous a été répondu que notre texte serait bientôt traité !!!

Nous constatons la disparité concernant le montant de la subvention accordée aux associations. La différence correspond approximativement à nos dépenses dédiées en 2019 aux activités suivantes : le manège et le goûter des enfants pour le marché de Noël, le repas du soir pour la kermesse des écoles entre autres. A ce sujet, notre participation en 2019 consistait : à payer une partie des achats (merguez, frites et charbon de bois) et de passer une journée aux « fourneaux » frites et barbecue pour préparer le repas du soir vendu au profit de la caisse des écoles

Quant à notre haut-parleur nous l'avons toujours mis gracieusement à la disposition des associations qui n'en sont pas pourvues, ainsi qu'aux écoles notamment pour le spectacle de Noël et le carnaval

Nous pensons que ces exemples vont à l'encontre du soutien escompté.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer Madame la Maire nos salutations distinguées

Pour le bureau de SPPT

Saïf HATTA président